Province de Québec Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024 à 19 h 15 au bureau municipal, 421, 4e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à laquelle séance sont présents :

Monsieur le maire

Réjean Rajotte

Madame la directrice générale

et greffière-trésorière

Micheline Martel,

Sont également présents :

Madame la conseillère Hélène Dufault Messieurs les conseillers Martin Doucet Robert Chevrier

poste 3 Pierre Paré poste 4 Michel Daigle poste 5 Daniel Plante poste 6

poste 1

poste 2

## 1 Ouverture de l'assemblée

Le maire, monsieur Réjean Rajotte, déclare l'assemblée ouverte et invite la directrice générale à présenter le projet de Règlement soumis à la consultation publique mentionné dans l'avis public donné sur le sujet le 2 septembre 2024.

- 2 Consultation sur le projet de Règlement numéro 628-2024 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage concernant certaines dispositions applicables aux bâtiments accessoires, à l'affichage et aux droits acquis »
  - 2.1 La directrice générale présente le projet de Règlement numéro 628-2024 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage concernant certaines dispositions applicables aux bâtiments accessoires, à l'affichage et aux droits acquis »;
  - 2.2 Le maire invite les citoyens à soumettre leurs questions.

Aucune question n'est adressée à l'égard du Règlement dans son ensemble ou en partie, puisqu'aucun citoyen n'était présent.

## 3 Clôture de l'assemblée

Après avoir procédé à la présentation du projet de Règlement, le maire déclare la levée de la présente assemblée publique de consultation à 19 h 17.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Le maire,

Micheline Martel, OMA

Réjean Řajotte